معهد بروميثيوس
للديموقراطية وحقوق الإنسان

INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

INDICE DE PERENNISATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

CSOSI 2018

(Du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018)

MAROC

En partenariat avec:

USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE

fhi360 THE SCIENCE OF IMPROVING LIVES

ICNL

L'Indice de durabilité des organisations de la société civile (CSOSI) permet d'évaluer, chaque année, le potentiel, la viabilité ainsi que les contraintes du développement des organisations de la société civile en Afrique, au MoyenOrient et en Afrique du Nord (MENA), en Europe Centrale, en Europe de l'Est ainsi qu'en Afghanistan et au Pakistan.

Au Maroc, le CSOSI oeuvre en étroite collaboration avec l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains pour la mise en place d'une évaluation complète, basée sur sept dimensions, considérées comme essentielles à la durabilité sectorielle, à savoir : l'environnement juridique, la capacité organisationnelle, la viabilité financière, le plaidoyer, la fourniture de services, l'infrastructure et l'image publique.

Le présent rapport souligne à la fois les réalisations de la société civile marocaine et les obstacles auxquels elle est confrontée. Il identifie également ses besoins dans une perspective de renforcement de capacités et de défense de l'espace civique.

MAROC

Capitale: Rabat
Population: 34.314.130
PIB par habitant (PPA): 8.600 $
Indice de Développement Humain: Moyen (0.667) **La Liberté dans le Monde:** Partiellement Libre (39/100)

SCORES DE PÉRENNISATION DES OSC 2018 : 4,7

La pérennisation des OSC au Maroc n'a pas connu, en 2018, une évolution remarquable. Le "contexte juridique" constitue la seule dimension de pérennisation ayant régressé, en 2018, en raison de difficultés d'enregistrement persistantes, rencontrées par les OSC, ainsi que le harcèlement des OSC et des activistes auxquels ils souffrent.

Par ailleurs, le Maroc a accusé un ralentissement de sa croissance économique, estimée à 3 % en 2018. Un constat qui s'est confirmé, en 2019, avec un taux de croissance ne dépassant pas 2,7 %.

Le chômage a touché, en 2018, un pourcentage de 9,8 % de la population en âge de travailler, avec 26 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Cette situation économique a fait réagir la société. En effet, la hausse des prix et la baisse du pouvoir d'achat ont été à l'origine d'une importante campagne lancée, en avril 2018, sur les réseaux sociaux, appelant au boycott d'entreprises comme Centrale Danone (produits laitiers), Sidi Ali (eau minérale) et Afriquia (carburants).

En octobre, le roi du Maroc a renouvelé son appel à la « réévaluation du modèle de développement national », accordant un délai de trois mois au Gouvernement pour élaborer une proposition de stratégie pour la lutte contre les inégalités dans le Pays.

Dans le même contexte, le Roi a limogé, entre 2017 et 2018, plusieurs ministres, dont le ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohammed BOUSSAÏD, dans une logique de reddition des comptes.

Selon les données les plus récentes du ministère de l'Intérieur, le Maroc comptait, en 2016, environ 130.000 OSC, dont 229 reconnues d'utilité publique. Dans une interview de 2017, Moulay Ismail Alaoui, président du Dialogue national sur la société civile et les nouvelles prérogatives constitutionnelles, a estimé entre 140.000 et 150.000 le nombre d'associations Maroc. Quant aux coopératives, elles sont au nombre de 20.000, dont environ 2.600 entièrement féminines. Encadrées par la loi n° 112-12 de 2014, les coopératives constituent un pourvoyeur essentiel de l'emploi, notamment dans les zones défavorisées du Maroc.

Les OSC au Maroc œuvrent principalement dans le domaine des services sociaux, du développement durable et de l'appui au secteur professionnel. Il existe très peu d'organisations consacrées aux droits humains. Les régions qui comptent le plus grand nombre d'OSC sont celles de Casablanca-Settat (19.562 associations) et de Souss-Massa (15.879).

CONTEXTE JURIDIQUE : 4,7

Le contexte juridique dans lequel évolue la société civile au Maroc a connu, en 2018, une détérioration remarquable, compte tenu des difficultés rencontrées par les OSC lors de l'enregistrement et de le harcèlement

auquel les militant.e.s sont de plus en plus confronté.e.s.

La Constitution de 2011 reconnaît le rôle de la société civile et prévoit sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. L'article 12 de la constitution garantit les libertés d'expression et d'assemblée. Toutefois, dans la pratique, l'État ne protège pas systématiquement ces libertés.

Les OSC sont réglementées par deux textes antérieurs à la Constitution : le dahir (décret royal) sur le droit de créer des associations (n° 1-58-376 de 1958), ainsi que le décret d'application de ce dahir (n° 2-04-969 de 2005), qui régit la création des OSC. Les fondations ne font pas l'objet d'une loi ou réglementation distincte ; elles sont régies par les mêmes lois que les OSC. Alors que les coopératives sont régies par la loi n° 112-12, entrée en vigueur en 2015. Cette loi prévoit une procédure simplifiée d'enregistrement, facilitant la création et le fonctionnement des coopératives.

La création d'une OSC doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès des autorités. Sur papier, la procédure de déclaration est relativement simple, mais en pratique, cette déclaration est conditionnée par une "approbation" des autorités.

Une OSC doit, au préalable, soumettre sa déclaration de constitution au siège de l'autorité administrative territoriale locale. Le décret n° 2-04-969 prévoit que les autorités doivent, à la réception de la déclaration, remettre à l'OSC un récépissé provisoire signé et daté sur le champ. Ce récépissé constitue, alors, une preuve de la création de l'OSC, lui permettant d'effectuer des transactions financières, telles que la réception de subventions ou d'autres financements. Un récépissé définitif et selon l'article 2 est délivré obligatoirement dans un délai maximum de 60 jours. Cependant, en 2018, ce récépissé n'a pas été systématiquement remis à plusieurs associations dans les délais susmentionnés.

En outre, les autorités imposent, souvent, des conditions non prévues par la loi et peuvent refuser de remettre le récépissé de déclaration aux associations ou même de réceptionner la déclaration. Par conséquent, les associations se trouvent dans l'incapacité de mener leurs activités ou même de réunir leurs membres.

Les OSC peuvent faire une demande de statut d'intérêt public pour pouvoir bénéficier de réductions d'impôts et recevoir des fonds publics. La procédure de demande est lourde et exige que les OSC fournissent un nombre important de documents certifiés. En 2018, seulement 229 OSC ont bénéficié de ce statut. Le Secrétariat général du gouvernement (SGG) a publié la liste des associations reconnues d'utilité publique. Les fondations ainsi que les fédérations sportives autorisées, en vertu de l'article 17 de la loi n° 06-87 sur l'éducation physique et les sports, sont automatiquement reconnues d'utilité publique.

Le harcèlement des OSC et des militants s'est aggravé en 2018, notamment en réponse à des actes d'expression d'opinion. Le 26 décembre, par exemple, le tribunal de première instance de Casablanca a décidé la dissolution de l'association Racines, une OSC qui promeut la culture, les arts et l'engagement civique. La justification de la décision était que l'organisation avait « entravé les institutions de l'État et la religion islamique » en participant à des activités publiques durant lesquelles des personnes ont critiqué le Roi du Maroc et d'autres hauts dirigeants. En juin, 50 manifestants et journalistes qui avaient appuyé ou participé, en 2017, à des protestations dans la région du Rif, au nord du Maroc, ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 20 ans, pour des raisons différentes, mais toutes apparemment motivées par des raisons politiques. De nombreuses OSC ont appelé à l'annulation des jugements rendus à l'issue de ce qu'elles qualifient de « procès iniques ».

Même si l'on peut constater, pour l'année 2018, quelques signes d'amélioration dans le contexte juridique, ces derniers n'ont eu aucun impact réel sur les OSC. A titre d'exemple, le ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement et la société civile s'oriente vers la réforme en profondeur du système de financement public des associations, en renforçant la transparence dans l'accès à ce soutien et en consolidant les mécanismes de gouvernance y afférents. Le Gouvernement a soumis deux projets de loi, autorisant respectivement les OSC à lever des fonds auprès du public, et par financement participatif en ligne.

Les OSC peuvent lever des fonds auprès du public, mais elles doivent en obtenir l'autorisation, à moins d'être reconnues d'utilité publique. Dans ce dernier cas, les OSC ont le droit de lever des fonds une fois par an sans demander d'autorisation. Les OSC peuvent recevoir des financements publics, auprès d'organisations internationales et de particuliers. Tous les financements internationaux doivent être déclarés au SGG dans les 30

jours suivant leur réception, au même titre que des informations sur les objectifs du projet faisant l'objet du financement, le pays d'origine et les coordonnées du donateur.

Les OSC peuvent générer des fonds par la vente de certains produits. Cependant, il n'existe pas de modèle viable pour la mise en place d'entreprises sociales par des organisations à but non lucratif.

Seules les OSC reconnues d'utilité publique bénéficient de réductions d'impôt sur le revenu et de taxe à la valeur ajoutée (TVA). Toutes les autres OSC doivent payer les droits d'enregistrement et timbres, et d'autres taxes. Les OSC payent en général également les taxes à l'importation, mais la loi des finances votée par le parlement en 2018 les a éliminées pour les OSC qui importent de l'équipement pour les personnes en situation de handicap. Cette même nouvelle loi prévoit une déduction fiscale pour les dons aux OSC qui travaillent en partenariat avec des organismes publics pour lancer des projets d'utilité publique. Les personnes physiques et morales ne bénéficient par ailleurs d'aucun avantage fiscal pour les dons aux OSC.

Bien que des avocats aient une formation sur la législation régissant les OSC, rares sont les avocats qui travaillent étroitement avec les OSC ou qui sont spécialisés dans ce domaine.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

En 2018, la capacité organisationnelle des OSC n'a pas évolué de manière remarquable.

La majorité des OSC desservent des populations locales dans des communautés urbaines ou rurales spécifiques, tandis que les autres organisations œuvrent à l'échelle nationale sur des problématiques sociétales, comme la lutte contre la pauvreté et la défense des droits humains. En général, les OSC s'efforcent d'impliquer les bénéficiaires ainsi que les communautés cibles dans la conception et la réalisation des projets. Ceci leur permet de mieux répondre aux besoins des groupes qu'elles desservent et de pérenniser leur travail.

Certaines OSC utilisent des indicateurs d'efficience et d'efficacité pour mesurer les résultats des projets par rapport aux résultats escomptés et réalisent des évaluations de projet. Mais très peu d'OSC ont des systèmes de suivi et d'évaluation à même d'examiner la performance de l'organisation.

Ainsi, en 2017, la majorité des OSC n'ont pas élaboré des stratégies définissant leur mission et valorisant leurs succès. Les grandes OSC et celles qui reçoivent un financement de bailleurs de fonds étrangers sont en général plus à même d'élaborer des plans stratégiques. Par exemple, Bayti, une grande association professionnelle de lutte contre la violence à l'égard des enfants, dispose d'une stratégie organisationnelle. Des bénéficiaires de subventions récentes de l'USAID, y compris l'Association marocaine de solidarité et de développement (AMSED), l'Association Ennakhil, l'Association de la Colombe blanche pour les personnes en situation de handicap, le mouvement Alternative citoyenne (ALCI), and Forum Ezzahra pour la femme marocaine ont également des plans stratégiques élaborés avec le soutien de l'USAID.

La gestion des OSC reste problématique. Selon les statistiques Haut-Commissariat au plan du Maroc (HCP), en 2017, la grande majorité des OSC (95,9 pour cent) étaient gérées uniquement par un comité exécutif, 1,1 pour cent par un conseil d'administration élu par une assemblée régulière et 3 pour cent disposaient d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif.

Le HCP signale également que sept associations sur dix n'emploient pas de personnel et que seulement 11 pour cent d'entre elles ont recours à un personnel rémunéré pour gérer leurs activités. En moyenne, selon le HCP, les associations ont huit bénévoles, mais les OSC d'envergure nationale ont des groupes de bénévoles beaucoup plus importants. Par exemple, l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains dispose d'un réseau de plus de 120 bénévoles. Les OSC souffrent d'un taux élevé de rotation du personnel et manquent en général de ressources pour former correctement les nouvelles recrues.

Les OSC manquent souvent de fonds pour moderniser leur matériel de bureau et la technologie utilisée, ce qui

entrave leur fonctionnement et leur développement. Néanmoins, les OSC utilisent de plus en plus la technologie de l'information et de la communication, y compris les réseaux sociaux, pour la bonne gouvernance, les communications et le partage interne et externe des informations. La mesure dans laquelle les OSC font appel à la technologie dépend de leur sphère d'activité. Par exemple, les OSC, surtout celles impliquées dans les campagnes de plaidoyer numérique, recourent régulièrement aux réseaux sociaux pour communiquer au sujet de leurs activités. L'Institut Prometheus a recommandé de nombreux podcasts sur les réseaux sociaux et parrainé des messages sur sa page Facebook dont le nombre de vues dépasse parfois les 200.000.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,6

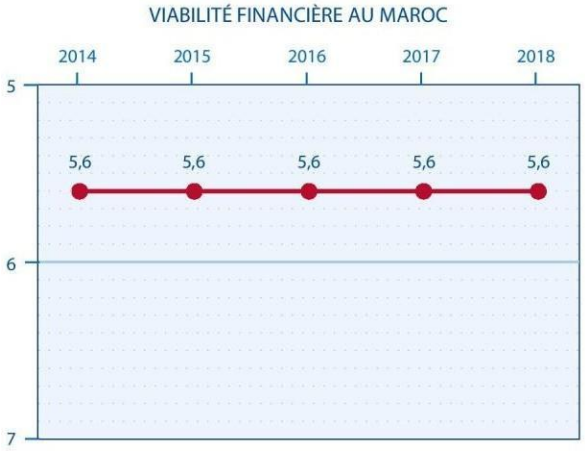

La viabilité financière des OSC n'a pas évolué en 2018 et reste confrontée à de multiples contraintes. Selon le rapport Statut et dynamisation de la vie associative établi par le Conseil économique, social et environnemental, environ huit associations sur dix déclarent avoir des difficultés à obtenir des financements et à lever des fonds.

Le financement public reste une source importante de fonds pour certaines OSC. Mais il ne dépasse pas 500 à 1 000 USD par an pour la plupart des organisations, et s'adresse principalement aux OSC qui œuvrent dans le domaine des services sociaux. Le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille et l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) (au ministère de l'Intérieur) sont parmi les plus grands distributeurs de fonds publics au Maroc. Depuis son lancement en 2005, l'INDH a mobilisé au moins 43 milliards MAD (environ 4,5 milliards USD) pour le financement de projets, qui ont touché 10,4 millions de bénéficiaires. L'INDH finance dans l'ensemble du pays des projets consacrés aux droits fondamentaux, y compris les droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques. Mais les fonds publics ne sont pas toujours attribués de façon équitable et transparente. Ils bénéficient essentiellement aux organisations impliquées dans les activités traditionnelles de développement, plutôt que dans le domaine politique ou des droits.

Les financements internationaux restent vitaux pour de nombreuses OSC. Le financement total fourni par les donateurs est estimé à plus de 6 milliards MAD (environ 627,6 millions USD) pour toutes les OSC au Maroc. En 2018, le programme Moucharaka Mouwatina a été lancé pour deux ans avec un budget de plus de 165 millions MAD (environ 17,3 millions USD). Financé par l'Union européenne (UE), ce projet vise à améliorer l'environnement institutionnel et légal des OSC et à promouvoir leur implication dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Le programme Moucharaka Mouwatina a lancé un portail (charaka- association.ma) pour renforcer la gouvernance, la transparence du financement public et le développement de partenariats avec la société civile ainsi que l'égalité des chances de l'accès des associations OSC au financement public.

Le financement international comporte souvent des exigences qui aident les OSC à renforcer leurs capacités, mais il est souvent octroyé pour des projets spécifiques et ne permet donc pas aux OSC d'accomplir leur mission de façon plus générale. Le financement étranger comporte également de lourdes contraintes administratives, financières et éthiques. En outre, un pourcentage important du financement international se dirige vers les intermédiaires étrangers plutôt que les organisations locales. Par exemple, l'UE et d'autres grands bailleurs de fonds affectent des fonds à d'autres organisations internationales, comme Oxfam et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), lesquelles, à leur tour, recherchent des OSC locales en tant que partenaires d'exécution. Une étude menée sur l'état de la société civile dans le cadre du programme Moucharaka Mouwatina indique que cette approche a souvent confiné les OSC locales dans le rôle de prestataires de services à court terme, plutôt que de les aider à devenir des partenaires autonomes et des acteurs à part entière du développement.

Les OSC collaborent avec le secteur privé dans les programmes sur l'entrepreneuriat et les startups,

l'employabilité, et l'insertion des jeunes dans le marché du travail, mais il est rare que les entreprises appuient financièrement les OSC. Un rapport du Conseil économique, social et environnemental sur la responsabilité sociale des organisations (RSO) recommande aux OSC de s'approprier la RSO dans leur vision stratégique et leur travail. En optant pour la RSO comme cadre de développement, les OSC auraient l'occasion d'acquérir une gestion plus durable, améliorer leur crédibilité et renforcer leurs actions par des initiatives à fort impact, créatrices de valeur partagée.

Au Maroc, en 2018, aucune entreprise sociale n'a généré ses propres revenus. Des efforts ont toutefois été entrepris pour développer un modèle économique permettant aux OSC de s'autofinancer en tirant des recettes de leurs activités. En 2018, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a réalisé une étude sur l'économie sociale et solidaire, des travaux juridiques de législation et réglementation, ainsi qu'un projet de cadre juridique.

Le gouvernement a tenu la deuxième cérémonie de remise de Prix pour la société civile en reconnaissance des contributions de la société civile et pour encourager les initiatives innovantes des OSC en faveur de la société marocaine. Quatre OSC ont été félicitées pour leurs contributions : l'association AICHA pour le développement de proximité et environnement, l'association Achourouk pour sourds ont été lauréates des prix pour les organisations locales, l'AMSED à Rabat et l'Association marocaine de protection et d'orientation du consommateur (AMPOC) à Kénitra ont été lauréates des prix pour les organisations nationales. Ces quatre OSC gagnantes se partagent une cagnotte de 480.000 MAD (48 000 USD). Un hommage également a été rendu à deux personnalités de la société civile pour leurs services en faveur de la société : Abdeljalil CHERKAOUI et Bidaouia BELKAMEL.

D'après l'étude menée en 2016 par le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, plus de la moitié des institutions déclarent avoir des difficultés à trouver des partenaires associatifs qui peuvent conclure des contrats de service avec l'administration publique. Cette difficulté est liée notamment à l'absence ou la faiblesse d'expertise et de ressources humaines des OSC, et surtout au manque de ressources financières nécessaires pour nouer un partenariat.

Les plus petites organisations ont tendance à avoir des systèmes comptables simples leur permettant de contrôler les recettes et les dépenses au moyen d'écritures journalières dans des journaux caisse et des journaux banque. Les OSC qui reçoivent des financements internationaux ont tendance à avoir des systèmes financiers plus solides, transparents et efficaces puisqu'elles doivent se conformer aux exigences des donateurs, comme des audits externes de leurs comptes et l'élaboration de rapports. Tout financement des OSC peut être audité par la Cour des comptes à l'échelle nationale ou par les Cours des comptes régionaux.

PLAIDOYER : 3,8

Les OSC ont poursuivi leurs efforts vigoureux de plaidoyer en 2018, y compris des campagnes sur le contexte juridique de la société civile.

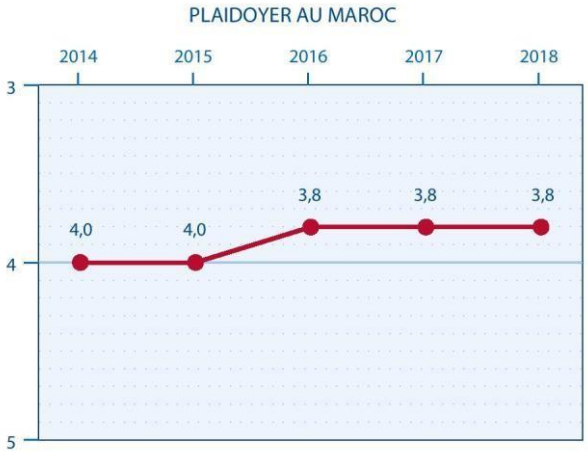

La constitution et plusieurs lois organiques stipulent que les OSC et les particuliers ont le droit de soumettre des pétitions et des motions aux conseils élus comme moyen de participation à la bonne gouvernance. En 2018, les OSC et les citoyens ont déposé trois pétitions, exigeant la signature d'au moins 5 000 électeurs inscrits : une pétition signée par les résidents d'Outat El Haj concernant l'établissement d'une installation hydraulique sur la vallée du Chouk Al ARD dans la province de Boulemane ; une pétition signée par soixante organisations dans la région de Drâa Tafilalet contre le maintien de l'heure GMT + 1 dans le secteur de l'éducation et dans tous les départements et services publics ; la troisième fut soumise par le Centre des droits sociaux et développement stratégique de Casablanca pour désigner l'arabe comme la seule langue officielle. Après un grand débat public, le Maroc a décidé de conserver GMT +1.

Le processus de dépôt de motions reste opaque. Aucune motion n'a été soumise en 2018. Le processus prévoit que 25 000 électeurs inscrits doivent tout d'abord signer une pétition, puis les auteurs doivent former une commission de neuf citoyens pour déposer la motion auprès du parlement et assurer le suivi de ses recommandations. Une majorité de groupes parlementaires doit adopter la motion pour pouvoir passer à l'étape suivante. Si le Gouvernement travaille sur un même projet de loi, une commission sera formée pour travailler en premier lieu sur la proposition du gouvernement. Mais les travaux du parlement ne sont pas transparents. Le public n'ayant pas accès aux informations sur les mesures ultérieures et ne pouvant pas jouir de ses droits démocratiques conférés par la constitution de 2011.

Les OSC ont de plus en plus recours de manière stratégique et professionnelle aux réseaux sociaux pour sensibiliser et mobiliser le public autour de leurs sujets de plaidoyer. Par exemple, en 2017 l'Institut Prometheus a plaidé pour inclure les revendications des jeunes dans le programme gouvernemental. Outre des recommandations présentées à plusieurs partis politiques, une campagne de plaidoyer a été lancée sur les réseaux sociaux. En juillet, le Premier ministre et le ministre chargé des relations avec le parlement et la société civile ont inauguré e-participation.ma, une plateforme numérique de participation civique. Cette plateforme est censée améliorer la participation du citoyen et des acteurs de la société civile à la préparation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques, en facilitant l'exercice de leur droit à la présentation de pétitions et de motions et à des consultations publiques.

En 2018, le nombre des initiatives de plaidoyer a fortement augmenté dans les collectivités territoriales, (ces dernières étant des personnes morales de droit public qui exercent certaines compétences sur leur territoire). Par exemple, l'Institut Prometheus L'IPDDH a lancé, en 2018, un projet de plaidoyer pour améliorer l'accès des jeunes aux espaces culturels dans le quartier Yaacoub Al Mansour, à Rabat. Ces initiatives de plaidoyer n'ont pas eu de conséquences visibles.

Les efforts des OSC pour éliminer la pratique du mariage des mineurs se sont poursuivis en 2018. Les associations Simsim-participation citoyenne, Voix de la femme amazighe et Adala pour le droit à un procès équitable ont soumis une nouvelle proposition de loi pour modifier le code de la famille afin d'interdire le mariage des enfants. Ce projet de loi ainsi qu'une vidéo de sensibilisation ont été publié sur la plateforme numérique dédiée au plaidoyer noucharik.ma, afin de susciter du soutien et collecter un maximum de signatures.

En 2018, dans le cadre d'une campagne réussie, une coalition d'OSC a plaidé pour de nouvelles politiques publiques pour les régions montagneuses du Maroc. La Coalition civile pour les montagnes (CCM) a préparé un projet de loi pour renforcer le droit au développement des résidents des montagnes et pallier les pénuries de services disponibles. En 2018, les membres de CCM ont médiatisé la proposition en organisant des conférences de presse. Cette proposition a été présentée à des leaders de partis politiques ainsi qu'à trois ministres. Un porte-parole du Gouvernement a explicitement salué le rôle de la CCM, en promettant que le gouvernement préparera un plan pour le développement des zones montagneuses.

Les actions de plaidoyer menées par les OSC a également ciblé l'amélioration du contexte juridique régissant le secteur. En 2018, une campagne cautionnée par plus de 1 000 associations, appelée Mouvement des initiatives pour la réforme des lois des associations au Maroc (MIRLA), a entrepris une vaste gamme d'initiatives de plaidoyer pour la réforme du contexte législatif et réglementaire des OSC au Maroc. Ce mouvement, dirigé par ALCI, Colombe blanche, AMSED, l'Association Ennakhil, et le Forum Ezzahra, a souligné l'importance de différencier les associations et les entreprises en ce qui concerne la fiscalité. Le mouvement plaide en outre pour la généralisation des exonérations relatives aux droits d'enregistrement et de timbre pour toutes les associations, la promulgation d'une loi sur le bénévolat, et un examen de la situation des « dons publics ». La campagne a obtenu des modifications dans la loi des finances du Maroc en 2018, y compris l'élimination des taxes douanières sur l'importation pour les OSC qui importent de l'équipement pour les personnes en situation de handicap, et des dispositions qui permettent aux OSC de déduire les dons aux institutions publiques avec lesquelles elles travaillent.

PRESTATION DE SERVICES : 4,5

La prestation des services par les OSC n'a pas évolué, de manière remarquable, en 2018.

Les OSC au Maroc fournissent des prestations de services sociaux, d'éducation et de santé. Elles ont également établi des programmes d'information et de prestation de services dans des domaines comme les maladies sexuellement transmissibles (MST), la stérilité, la grossesse et l'avortement.

L'Association marocaine de la planification familiale (AMPF), créée en 1971, joue un rôle clé dans la planification familiale et la santé génésique. Des OSC offrent des services de proximité de protection des femmes contre la violence, notamment l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes (AMVEF).

Des associations de microcrédit, par exemple Amana, Attawfiq et Al Baraka octroient des prêts, principalement aux femmes et aux plus personnes démunies.

Les OSC sont des acteurs importants de l'inclusion et de la cohésion sociale. Les associations proposent des services intégrés de proximité. Elles sont fondées sur un socle de valeurs, et mues par l'intérêt général. La mesure dans laquelle les OSC peuvent répondre aux besoins de leurs populations dépend de leur capacité à identifier ces besoins, de leur expertise dans le domaine d'intervention, et de la disponibilité de ressources humaines et financières.

Les OSC génèrent rarement des recettes, étant donné qu'elles sont des organisations à but non lucratif.

Le gouvernement a lancé des initiatives en reconnaissance du rôle essentiel des OSC dans la société marocaine. Par exemple, le projet-cadre de l'économie sociale et solidaire étudié par le ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale permettrait aux OSC de générer des recettes propres pour renforcer leur autonomie.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE : 4,9

L'infrastructure qui soutient le secteur des OSC n'a pas changé en 2018.

Les organisations de soutien intermédiaires (OSI) et les centres de ressource offrent des prestations de services diverses : distribution de subventions, plaidoyer, formation et services-conseils. Parmi les OSI figurent Tanmia.ma, AMSED, l'Association Ennakhil, ALCI, et Forum Ezzahra. Ces organisations soutiennent d'autres OSC dans des domaines de développement organisationnel et du renforcement des capacités techniques. Quelques OSI et centres de ressources, y compris Tanmia.ma, oeuvrent à l'échelle nationale, mais elles sont principalement actives dans les zones urbaines. Quelques fondations, comme la Fondation Bouaabid, sont reconnues d'utilité publique et fournissent des subventions d'amorçage à des OSC locales. La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger offre de petites subventions aux OSC pour offrir des services dans des domaines comme le logement, la santé, l'éducation et le transport.

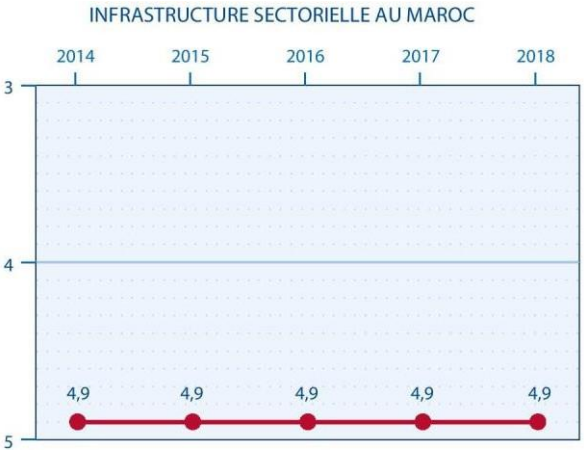

La culture du réseautage n'est pas suffisamment ancrée chez les OSC marocaines, et les réseaux n'ont pas de statut juridique. Elles s'associent rarement pour créer des synergies, des réseaux et des coalitions de parties prenantes afin d'influencer les décideurs. Les espaces de concertation ont largement été dominés par les réseaux et coalitions au niveau national, lesquels sont pilotés par des associations dites nationales, fonctionnant avec leurs filiales ou antennes au niveau des régions ; comme l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), qui promeut les droits des femmes et l'égalité du genre.

Les accords entre les OSC marocaines et les OSC internationales prévoient souvent le transfert et le renforcement

des capacités. Des ONG internationales travaillent étroitement, sur le long terme, avec leurs partenaires locaux en fournissant du mentorat, du coaching, une assistance en matière de gestion financière, de planification des activités, de reporting et de gestion de projets. Le programme Moucharaka Mouwatina a constaté que les approches de renforcement de capacité adoptées, jusqu'à présent, dans la majorité des programmes d'appui aux OSC se sont principalement concentrées sur les capacités d'exécution des projets et de recherche de financement pour répondre aux différentes formes d'appels à projets. Ces formations sont souvent assurées par des formateurs déconnectés de la réalité du terrain, soit parce que les formateurs ne sont pas marocains et ne maîtrisent pas le contexte marocain, soit parce qu'ils n'ont pas une expertise dans la société civile.

Il existe également des initiatives de la part de l'État, comme le programme Takwia (« renforcement ») qui a pour objectif de renforcer les capacités des associations locales et d'élever le niveau de professionnalisme. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec l'Agence de développement social (ADS) et les Comités provinciaux de développement humain (CPDH).

En 2018, l'administration publique a organisé une série de formations spécialisées sur le plaidoyer à l'intention des OSC à l'échelle nationale et locale. Par exemple, le ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile a lancé avec la Fondation Fkih Tétouani un programme de formation au plaidoyer dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Une plateforme internet lancée en 2017 par le ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile offre des formations aux OSC dans le domaine de la démocratie participative. Ces formations visent à sensibiliser les acteurs associatifs quant à leurs rôles en matière d'activation des mécanismes de la démocratie participative, à renforcer l'adhésion des citoyens et des associations à ce système, et à faire connaître les techniques et les capacités nécessaires à l'opérationnalisation desdits mécanismes.

Une étude menée sur l'état des lieux de la société civile dans le cadre du programme Moucharaka Mouwatina a indiqué que la collaboration entre les OSC et les institutions de recherche est faible.

IMAGE PUBLIQUE : 4,3

L'image publique des OSC n'a pas évolué en 2018. La couverture médiatique des OSC se cantonne souvent aux sujets d'actualité. Par conséquent, certaines OSC ont du mal à médiatiser leurs domaines d'activités, même s'ils rejoignent l'intérêt général. La couverture médiatique des OSC par les médias sous contrôle de l'État est mitigée. Les OSC qui s'alignent sur les prises de position du Gouvernement ou des institutions comme l'INDH reçoivent une couverture plus favorable que celles consacrées aux droits humains. Par exemple, l'AMDH est fréquemment accusée d'adopter des positions radicales. Les journalistes de la presse électronique, qui sont souvent mieux informés sur les questions importantes pour les OSC, sont devenus des points de contact clés pour les OSC et les principaux défenseurs de leurs causes.

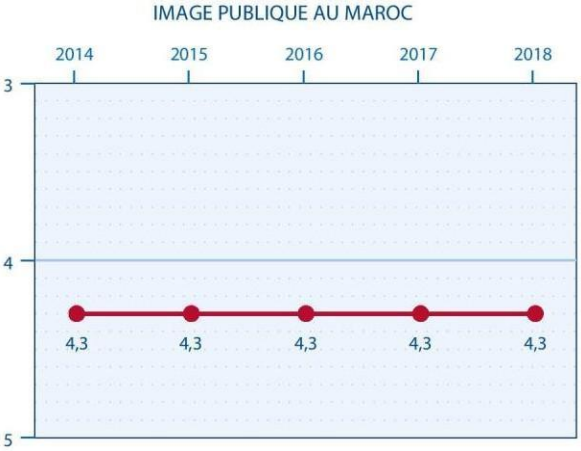

La population, le secteur privé et les pouvoirs publics ont différentes opinions ça dépend aux types d'OSC : celles qui fournissent des services ou sont alignées sur le Gouvernement sont mieux considérées que celles qui militent pour les droits humains ou qui remettent en question les politiques de l'État. Les politiciens et les autorités se considèrent comme les seuls habilités à parler au nom des citoyens et à défendre leurs droits, puisqu'ils ont été élus démocratiquement. Selon certains groupes, « OSC » n'est pas synonyme de « société » ni de « défenseur de l'intérêt général », mais plutôt ne représente qu'un segment de la société.

Le gouvernement a déclaré, dans plusieurs documents de politique publique, être ouvert à des partenariats avec les OSC. Ceci est un signe que le Gouvernement reconnaît les efforts déployés par la société civile en matière de développement social. En 2018, le Gouvernement a tenu la deuxième cérémonie de remise de prix pour la société civile en reconnaissance du rôle des organisations locales, nationales et internationales. L'AMDH a toutefois refusé d'assister à la cérémonie de remise de prix en raison de la répression des OSC en 2018. Elle s'en est expliquée dans une lettre ouverte adressée au ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le

Parlement et la Société civile : « Avant de valoriser le travail des associations, il faut d'abord leur permettre de travailler et de s'exprimer librement ».

Le secteur privé multiplie progressivement ses partenariats avec les OSC, notamment dans le domaine de l'employabilité et de l'entrepreneuriat.

Les OSC reconnaissent la valeur de renforcer leurs relations avec la presse pour élargir leur visibilité médiatique et avoir une couverture favorable des événements qu'elles organisent. La pratique d'une communication institutionnelle s'est généralisée, avec un partage sur les réseaux sociaux de photos et d'informations sur des activités. En outre, la plupart des OSC ne peuvent pas recruter un chargé de communication permanent pour concevoir une stratégie communicative cohérente et s'occuper de façon professionnelle de leur image de marque.

Un nombre restreint d'organisations bénéficiaires de financements et d'OSC internationales au Maroc publient des rapports annuels.

Clause de non responsabilité: *les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autreschercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.*